

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vessey, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, S CIVIER (proc de JY MEYER), J DAUMAS (proc de M ALLAMEL), P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, MF TASTEVIN (proc de E ROCHE), M THINON, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 6

Votants : 45

Absents : 13

Date de convocation : 7/09/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : M BOUSCHON, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, J SOUBEYRAND, V VANDUYNLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON

Objet : Dépôt de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoires Région Pleine Nature.

Dès 2016, le territoire du Bassin d'Aubenas (CCPAV à l'époque), a montré sa volonté de s'inscrire dans le développement des sites et des activités de pleine nature et a été retenu par le Massif Central comme Pôle émergent de Pleine Nature du Massif Central. En 2019, la CCBA avait candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoires d'excellence Pleine Nature ce qui lui a permis de bénéficier d'une clause de revoyure Stations Vallées Montagnes du PNR des Monts d'Ardèche pour mener quelques actions sur la Pleine Nature.

La Région AURA lance un nouvel AMI Territoires Région Pleine Nature (TRPN) qui permettrait au territoire de développer son action en faveur des sports et loisirs de nature, dans la continuité de ce qu'elle met en œuvre tout en l'inscrivant dans une stratégie partagée, claire et opérationnelle, avec des partenaires tant publics (communes, ...) que privés (professionnels, associations, ...).

Cet AMI TRPN est destiné à accompagner une vingtaine de territoires. La sélection aura lieu en novembre prochain. Les dossiers retenus seront transmis au Massif Central qui en retiendra environ 8, donnant accès à des aides financières supplémentaires.

A travers cet AMI, la Région affiche les objectifs suivants :

- conforter Auvergne-Rhône-Alpes comme la 1ère destination en France pour la pratique des sports et loisirs de pleine nature,
- renforcer la contribution de cette filière à l'économie touristique régionale,
- renforcer davantage les destinations touristiques et les spots de pratique dédiés aux sports et loisirs de nature, en mobilisant un réseau, afin de rendre encore plus lisible et accessible l'offre de pleine nature,
- soutenir les projets d'investissements publics et privés situés sur les territoires, en lien avec les attentes du marché et des clientèles touristiques,
- suivre les différentes phases de structuration de chaque territoire avec les actions et la plateforme de services d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme (animation, actions de développement de l'offre, promotion et professionnalisation).

L'AMI TRPN sera rattaché à un fonds régional spécifique pour les demandes de subventions des différents projets : l'Aide Région Pleine nature. Ce sera le seul dispositif mobilisable pour les actions Pleine Nature entre 2023 et 2028. Ne pourront prétendre à ces aides que les porteurs de projets (privés ou publics) des territoires qui auront candidaté et qui auront été retenus à l'AMI TRPN et ce pendant 5 ans.

A titre indicatif, le dispositif « Aide Région Pleine Nature » prévoit pour les Maîtrises d'Ouvrage publiques :

- Etudes financées à 50% / Dépenses éligibles mini 5000 € HT. Plafond dépenses 50 000 €.
- Investissement : 30% / Dépenses éligibles mini 30 000 € HT. Plafond 1 million d'€.

Les atouts en matière de sports nature sur notre destination (variété des activités, des sites et des prestataires de pleine nature, qualité environnementale et paysagère, présence et accessibilité des services à la population, relais OTI sur les réseaux sociaux...), la montée en puissance de l'offre et de sa structuration (Randonnée, VTT, course d'orientation...), l'amélioration de la gouvernance dans le domaine du tourisme et les enjeux environnementaux et climatiques traités de manière transverse au sein de la collectivité (mobilité douce, voie verte/Via Ardèche, PCAET, COT, PAT, tourisme expérientiel...) trouvent un écho favorable aux ambitions régionales.

Au-delà, la CCBA mène actuellement une stratégie de développement touristique qui place ces sujets au cœur de ses préoccupations. La contribution de la collectivité et de l'OTI à la réflexion départementale sur son futur schéma touristique ou encore les propositions co-construites pour la reconduction du Fonds Tourisme Durable, montrent l'implication de notre collectivité et une volonté commune d'aller vers un tourisme plus durable, bénéficiant à l'économie locale tout en respectant les enjeux de préservation des ressources, des sites et de la qualité de vie des habitants.

Aussi, il est proposé que la CCBA candidate à l'AMI en tant que chef de file pour son territoire et que l'OTI soit le porteur de la stratégie marketing des actions qui seront menées. La gouvernance du projet associera des partenaires institutionnels et des prestataires privés.

Si la candidature de la CCBA, chef de file, est retenue, elle aura à pré-instruire les dossiers de demandes de subvention émanant des porteurs de projets sur son périmètre d'intervention afin de s'assurer de la conformité du projet à la stratégie globale du territoire.

Aussi, compte tenu que pour les 5 années à venir, les projets de développement des activités de Pleine nature ne pourront espérer obtenir un financement régional que si la CCBA est retenue à l'AMI, il paraît important de candidater pour répondre aux enjeux de cette filière touristique majeure sur le territoire de la CCBA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt Territoires Région Pleine Nature et à signer tous les documents y afférents,
- de s'engager à mettre en œuvre (à travers ses projets et ceux reçus en pré-instruction) sa stratégie de développement touristique basée sur les sports et loisirs de nature et conforme aux attentes de la Région AURA,
- d'acter que la CCBA sera chef de file de la stratégie touristique de pleine nature et de sa mise en œuvre aux côtés de partenaires et en assure sa gouvernance.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 14 septembre 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220914-DEL13092022-10-DE
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022